NOTEHDYNFORMATION

RMA RENDEMENT MT

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

RMA ASSET MANAGEMENT

VISA DU CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES

Conformément aux dispositions de l'article 86 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété. l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) qui l'a visé sous la référence N°. VI/oP/ 02.5 / 2015 en date du 03/04/2015

Directeur Général

Hassan BOULAKNADAL

RMA ASSET MANAGEMENT

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion RMA ASSET MANAGEMENT sis à 83, avenue de l'Armée Royale Casablanca, représentée par M. Mohamed ABOUMEJD en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

RMA ASSET MANAGEMENT

...signature...

RMA ASSET N 83, Avenue de l'Ari

RMA ASSET MANAGEMENT

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

RMA ASSET MANAGEMENT

I. CARACTERISTIQUES GENERALES

Dénomination sociale

: RMA RENDEMENT MT

Nature juridique

: Fonds commun de placement (FCP)

Code Maroclear

: MA0000041246

- Date et référence de l'agrément

: 27/10/2014 sous référence AG/OP/040/2014

Date de création

: 06/01/2015

- Siège social

: 83, Avenue de l'Armée Royale - Casablanca

- Durée de vie

: 99 ans

- Exercice social

: du 1er octobre au 30 septembre de l'année qui suit

Apport initial

: 1 000 000,00 de dirhams

- Valeur liquidative d'origine

: 100 dirhams

Etablissement de gestion

: RMA ASSET MANAGEMENT représentée par M. Mohamed

ABOUMJED en sa qualité de Directeur Général

- Etablissement dépositaire

: BMCE BANK

- Commercialisateur

: RMA ASSET MANAGEMENT représentée par M. Mohamed

ABOUMEJD

Tél: 05 22 45 31 00 Fax: 05 22 44 45 53

RMA WATANYA représentée par M. Zouheir BENSAID

Commissaire aux comptes

: Cabinet FIDAROC GRANT THORNTON, représenté par M.

Faiçal MEKOUAR

II. CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

Classification

: RMA RENDEMENT MT est un FCP «Obligations Moyen et

Long Terme».

La sensibilité du FCP est comprise entre 1.1 (exclu) et 5.1

(inclus)

Indice de référence

: 100 % MBI MT

Objectif de gestion

: L'objectif du FCP est d'offrir aux souscripteurs un outil de placement qui permet une espérance de rentabilité et un profil de risque comparables à ceux du marché des taux d'intérêt moyen terme. Ce fonds sera utilisé comme support

aux contrats en unité de compte.

Stratégie d'investissement

: Le FCP investira son actif en permanence à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres d' « OPCVM obligations moyen et long terme», créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances de la liquidités.

L'OPCVM pourra également investir en titres d'organismes de placements en Capital Risque (OPCR), et de fonds de Placements Collectifs en Titrisation (FPCT), ainsi qu'en actions, certificats d'investissements et droits d'attribution

RMA ASSET MANAGEMENT

ou de souscription sans que l'investissement en actions ne dépasse 10% de ses actifs hors titres d'OPCVM OMLT, liquidités et créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire.

Le Fonds pourra également investir 10%de son actif net dans des opérations ou produits financiers en devises à l'étranger, et ceci dans les limites et conditions fixées par la réglementation en vigueur.

Durée de placement recommandée

: 2 ans.

 Souscripteurs concernés personnes physiques. : Les investisseurs qualifiés marocains et étrangers et les

III. MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM :
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : La valeur liquidative est calculée sur une base hebdomadaire, tous les vendredis, ou si celui-ci est férié, le jour ouvré suivant.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Affichage dans les locaux de RMA ASSET MANAGEMENT et de RMA WATANYA le premier jour ouvrable qui suit la détermination de la valeur liquidative et publication dans la presse économique hebdomadairement et ce, conformément à l'article 88 du DPL 1-93-213.
- Méthodes de calcul de la valeur liquidative : La valeur liquidative est égale à l'actif net rapporté au nombre de parts qui composent le capital du FCP.
 Les principes d'évaluation du FCP sont conformes aux dispositions de la circulaire du CDVM.

Modalités de souscription et de rachat: Le fonds sera commercialisé auprès d'une clientèle essentiellement constituée d'investisseurs qualifiés marocains et étrangers. La commercialisation, auprès des personnes physiques se fera indirectement et exclusivement à travers des contrats en Unités de Compte RMA WATANYA (tel que défini dans les conditions générales du produit crescendo multi support homologué par la DAPS sous le numéro 14201401906P) laquelle établit des rachats et des souscriptions dans le fonds RMA Rendement MT.

Lieu de souscription et de rachat : RMA Asset Management.

Méthode de calcul du prix de souscription : la prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription.

Méthode de calcul du prix de rachat : la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat.

Les demandes de souscription et de rachat sont reçues chaque jour du lundi au jeudi jusqu' à 16 h à RMA ASSET MANAGEMENT et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.

Affectation des résultats : Capitalisation intégrale des résultats. Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts encaissés.

Régime fiscal : Le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi re 1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

RMA RENDEMENT MT

IV. COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
- Commissions de souscription s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits dont 0 % acquis au FCP
- Commissions de rachat s'élèvent à 2% HT maximum des montants rachetés dont 0% acquis au FCP

NB: « En sus des commissions de souscription et de rachat précitées, tout détenteur de parts (ou d'actions) d'OPCVM doit s'informer auprès de son teneur de compte des frais et commissions relatifs à la tenue de compte »

- Frais de gestion :

2% HT l'an maximum de l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative déduction faite des parts ou d'actions des OPCVM gérées par RMA ASSET MANAGEMENT et détenus en portefeuilles. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et payés à la fin de chaque trimestre.

Les frais de gestion couvrent les charges suivantes :

(1) Frais publications: 20 000 dhs HT

(2) Commissaire aux comptes: 20 000 dhs HT

(3) Commissions CDVM: 0.025% HT

(4) Dépositaire : 0,015 % HT

(5) Maroclear :(Commission de gestion du compte émission) : 4 000 dhs HT

(6) Maroclear (droit d'admission): « trimestriel » Selon les conditions en vigueur

- Prestations de RMA ASSET MANAGEMENT: Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)



